

L'examen du permis de conduire

Une fois les compétences validées, l'apprenti est présenté à l'examen du permis de conduire. Il sera pris en charge par un formateur qui l'accompagnera au centre d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Les candidats sont évalués par un expert l'IPCSR : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve étant individuelle, chaque candidat se présentera, dans l'ordre prédéfini, à l'expert : l'inspecteur du permis de conduire et la sécurité routière, qui lui précisera ce qu'il aura à faire :

- * Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier
- * Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- * Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière
- * Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- * Appliquer les règles du code de la route et les prescriptions relatives aux jeunes conducteurs
- * Adopter une conduite économie en carburant et limitant les rejets de gaz à effet de serre
- * Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

Après vérification de son identité, l'épr<mark>euve débuter</mark>a par l'installation au poste de conduite et se poursuivra durant près de 25 minutes, jusqu'au retour au point de départ initiale.

L'élève devra être poli, respectueux et courtois envers l'expert, ce quel que soit le déroulement de l'épreuve. Il devra également adopter un comportement et un langage appropriés.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'évaluation sera positive si la note obtenue lors de ce bilan est supérieure ou égale à 20 points sans avoir commis d'erreur éliminatoire. Il sera donc négatif si la note obtenue est inférieure à 20 points ou si l'élève a commis une ou plusieurs fautes éliminatoires.

Le formateur, présent le jour de l'évaluation, pourra expliquer à l'élève les différentes notes obtenues et les commentaires de l'expert, ce qui permet en cas d'échec de savoir quels sont les points à travailler et à améliorer.

Auto-Ecole Saint-Clotilde SIRET: 39951856200018



Déroulement:

- * La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- * L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- * La présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- * L'installation au poste de conduite;
- * Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- * Une phrase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- * La réalisation d'un test de la vue ;
- * La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière);
- * Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- * La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation;
- * L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire CEPC



Auto-Ecole Saint-Clotilde SIRET: 39951856200018